



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 66844

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur les conséquences de Tchernobyl plus de quinze ans après les faits. En effet, régulièrement, la presse se fait l'écho de problèmes écologiques et sanitaires résultant de l'accident de Tchernobyl. Récemment encore, on s'est « subitement » rendu compte que la Corse avait été sévèrement touchée par les déchets radioactifs (étude de l'IPSN). Il se demande s'il n'est pas temps de prendre des mesures, certes tardives, permettant de faire connaître de façon transparente quelles sont les régions touchées. Il est temps de réagir et de prendre les mesures nécessaires, non seulement pour éviter qu'un tel accident se répète mais encore pour préparer la population à réagir en cas de nouvel incident de ce genre.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'information sur les conséquences écologiques et sanitaires résultant de l'accident de Tchernobyl le 26 avril 1986. En 1997, suite à la demande des ministres chargés de l'environnement et de la santé, une première synthèse générale de toutes les informations disponibles sur le territoire national a été établie par l'IPSN (Institut de protection et de sûreté nucléaire). Elle a été présentée au Conseil supérieur de la sûreté et de l'information nucléaire (CSSIN) et a fait l'objet d'une publication aux Editions de physique en avril 1999. En 2000, des études ont permis de préciser l'intensité et l'étendue de la contamination des régions les plus touchées par les retombées de l'accident dont fait partie la Corse. Au total, 2 300 communes françaises ont été concernées par des taches de contamination supérieures aux moyennes départementales estimées en 1997. Un dossier sur ce point est consultable sur le site internet de l'IPSN. Pour ce qui concerne la prévention d'un tel accident, plusieurs actions nationales et internationales ont été menées depuis 1986. En France, ces actions se sont traduites par la mise en place de réseaux de surveillance et d'alerte supplémentaires. Les populations proches des sites nucléaires français sont dorénavant dotées de pastilles d'iode. De plus, des exercices de crise sont régulièrement effectués chaque année. Ils impliquent les services de l'Etat, les exploitants et les populations avoisinantes. Le renforcement constant de la sûreté nucléaire et des moyens de contrôle d'une part, de recherche et d'acquisition d'autre part, fait partie des préoccupations du Gouvernement et se traduira notamment par la création de la Direction générale de la sûreté nucléaire et de la radioprotection et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire. Quant aux actions internationales, elles ont notamment mené à l'arrêt du dernier réacteur de Tchernobyl le 15 décembre 2000. Néanmoins, il reste encore aujourd'hui 13 réacteurs du même type que les anciens réacteurs de Tchernobyl (RBMK) en exploitation en Russie et en Lituanie. La coopération entre la communauté internationale et ces pays se poursuit donc afin d'améliorer la situation dans les pays qui possèdent des installations peu sûres.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66844

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er octobre 2001, page 5504

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7410